Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 2 DE L'AP/CP RELATIVE AU TERRAIN SYNTHETIQUE DE KERLIVIO

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.036**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à la rénovation du terrain de football synthétique de Kerlivio.

Les travaux seront réalisés en période estivale et ont nécessité la réalisation d'études préalables.

En 2025, les crédits pour la maitrise d'œuvre s'élèvent à 14 910 € et le solde est affecté sur l'exercice 2026.
Le marché de travaux a été attribué pour un montant de 575 499 €.
Le chantier nécessite d'avoir recours à une mission SPS et à un contrôleur technique pour une montant de 10 260 €.
Le budget prévoit une enveloppe pour les aléas de 12 000 €.

Par délibération en date de décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif et le plan de financement.

C'est pourquoi, il est proposé la répartition des Crédits de Paiement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604036-DE

	Création de l'AP 24/10/2024	Modification de l'AP 27/03/2025	Modification de l'AP 30/04/2026	TOTAL
AP	600 000 €	0 €	13 340 €	613 340 €
CP				
2024	25 000 €	-25 000 €		0 €
2025	575 000 €	-560 090 €		14 910 €
2026		585 090 €	13 340 €	598 430 €

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération en date du 24 octobre 2024 créant cette Autorisation de Programme,
Vu la délibération en date du 27 mars 2025 modifiant cette Autorisation de Programme,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour numéro 2 de l'Autorisation de Programme relative à la rénovation du terrain de football synthétique de Kerlivio.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 32 voix pour et 1 abstention(s) (Clémence PIERRON)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr